

**SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****DU COMITÉ SYNDICAL****Session du 3 FEVRIER 2023**

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 06 janvier 2023,

En présence de 9 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

10 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Chanez HERBANNE, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Anne FUMERY, Mme Martine BORGEO

1 membre suppléant son titulaire :

M. Luc CHAPOTON suppléant de M. Jean DESESSART

1 membre titulaire ayant donné pouvoir :

Mme Manoëlle MARTIN ayant donné pouvoir à Mme Chanez HERBANNE

En présence également :

M. Christian DEMAY suppléant de Mme Catherine MARTIN
Mme Claire MARAIS-BEUIL suppléante de M. Philippe EYMERY

Etaient excusés :

M. Martial DUFLOT, M. Medhi RAHOUI, M. Frédéric GAMBLIN, M. Dominique DEVILLERS, Mme Nathalie LEBAS, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

Considérant la demande de l'ACBT par des courriers en date du 31/05/2022 et du 27/10/2022,

Considérant la nécessité de séparer les activités de maintenance des activités d'accueil du grand public,

Considérant la disponibilité du hangar N°2 depuis le départ de la société de catering LOF,

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2023 02/03-02 relatif à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public dont le terme excède celui du contrat de DSP (Aéroclub de Beauvais-Tillé) ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

AUTORISE la SAGEB à signer une AOT avec l'ACBT pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction jusqu'au 31/12/2025 ;

AUTORISE la SAGEB à autoriser l'ACBT à procéder à des travaux de réhabilitation (ouverture côté piste, changement des tôles translucides, aménagement intérieur) ;

AUTORISE la SAGEB à facturer à l'ACBT une redevance d'occupation mensuelle de 150 € HT.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé